

## 4.

### ESSAI DE TAXONOMIE POLITIQUE DES TIERS-LIEUX

Amandine Lebrun,

Doctorante en sciences de l'information et de la communication  
à l'Université Côte d'Azur au sein du Laboratoire TransitionS  
(Institut Méditerranéen du Risque de l'Environnement et du Développement  
Durable) et coordinatrice du réseau Sud Tiers-Lieux.

Malgré leur visibilisation grandissante, les tiers-lieux restent difficiles à cerner. Leur définition ne fait pas sens dans les classifications thématiques ou les typologies d'organisation, alors que les pratiques, récits et systèmes d'organisation collectifs laissent voir des imaginaires instituants potentiellement transformateurs. Il s'agit donc de saisir la complexité des tiers-lieux en tant qu'innovations instituantes, collectivement transformatrices de nos manières d'être au monde. C'est ce que cet article propose en les catégorisant par une taxonomie politique au regard du type idéal de société visée : une société environnementalement et socialement soutenable, porteuse d'un imaginaire favorisant le commun. À ce stade, les taxons proposés sont : tiers-lieux d'entrepreneuriat social, d'action publique et tiers-lieux en commun.

183

#### **Mots-clés**

Tiers-lieux; Typologie; Imaginaires instituants; Transformations collectives

#### **Catégoriser les tiers-lieux par ce qu'ils transforment**

Il est courant de classifier les tiers-lieux au regard de leurs activités principales (nourricier, culturel, numérique, social, de formation, etc.), de leurs labellisations

en fonction des appels à projets (Fabrique numérique, de territoires, Manufacture de proximité, Deffinov, etc.), de leur statut administratif (association, SCIC, avec ou sans but lucratif, etc.) ou encore par le nombre de personnes qu'ils peuvent accueillir. C'est d'ailleurs ce qui permet d'avoir un paysage des tiers-lieux assez clair. C'est de cette manière qu'ils se présentent eux-mêmes et s'inscrivent sur la cartographie que la plupart utilisent<sup>141</sup>. C'est aussi par ces entrées qu'ils sont identifiés et mobilisés par les acteurs publics. Pourtant, au moment de remplir le questionnaire de recensement de 2023 porté par France Tiers-Lieux et les réseaux régionaux et thématiques de tiers-lieux, de se décrire dans les appels à projets comme « Fabriques de territoire » ou de répondre aux demandes des agents publics partenaires, les observations participantes menées montrent que les tiers-lieux cochent en général presque toutes les cases. Ils sont en même temps nourricier, numérique, culturel, solidaire, etc. Or, cette typologie centrée sur leurs activités principales ne dit rien de leur potentiel de transformation sociale et environnementale.

Cependant, l'analyse des sites internet de près de 200 tiers-lieux de PACA<sup>142</sup> montre que la majorité d'entre eux affiche une volonté de changement, leur caractère innovant ou leur souhait d'agir pour les transitions. Il s'agira donc de comprendre, puisqu'ils mobilisent le concept et leurs partenaires aussi, en quoi les tiers-lieux relèvent d'innovations sociales et dans quelles mesures certaines de ces innovations pourraient favoriser un futur désirable, soutenable socialement et environnementalement au regard des Objectifs de Développement Durable (ODD)<sup>143</sup>. C'est l'avenir contrefactuel qui semble permettre une réponse acceptable aux scénarios d'effondrement ou technologistes et c'est celui dont mes travaux cherchent à favoriser la mise en Œuvre, dans une perspective constructiviste<sup>144</sup>.

---

141. Cartographie collaborative de France Tiers-Lieux, qui recense désormais près de 3 500 tiers-lieux et est l'outil principal de référencement pour les tiers-lieux qui souhaitent entrer dans l'écosystème, dernière consultation août 2024 : <<https://cartographie.francetierslieux.fr/?ga=2.138127536.1649890544.1651669894-1589735040.1651669894>>

142. Analyse réalisée en 2023 sur les données 2022.

143. Objectifs de Développement Durable des Nations Unies : <<https://www.un.org/sustainabledevelopment/fr/objectifs-de-developpement-durable>>

144. Je mène ma thèse en même temps que je travaille pour et avec des tiers-lieux, d'abord dans un tiers-lieu puis pour le réseau régional de PACA. Ma position de chercheuse embarquée est un choix pour participer à transformer notre société par les tiers-lieux. C'est pour cette raison que j'ai choisi d'y travailler et de le étudier dans le même temps. C'est ce qui justifie l'écriture de cet article à la première personne du singulier. Quoique je reconnaisse la dimension collective de ce travail par son appui sur les savoirs des communautés scientifique et professionnelle, mais aussi par son objet éminemment collectif, il me paraît important d'en reconnaître la part de subjectivité et la volonté qu'il soit utile dans une visée de changement que j'explique par ailleurs. Voir à ce propos l'introduction des thèses de Nicolas Duracka (Duracka, 2016) ou de Geoffrey Volat (Volat, 2021).

S'il ne s'agit en aucun cas de proposer une typologie des tiers-lieux qui servirait à distinguer les vrais des faux tiers-lieux, de les classer en fonction d'une « pureté » qui ne signifie rien étant donné le flou qui les entoure. Il s'agira plutôt d'identifier les tiers-lieux qui pourraient créer les conditions favorables à l'avènement d'une société environnementalement et socialement soutenable en agissant sur la bifurcation des imaginaires.

Car c'est par l'action quotidienne que les tiers-lieux changent, transforment, pensent autrement le monde actuel, et participent ainsi de façon effective à la création d'un monde commun. Ils proposent de nouveaux arrangements du monde par leurs manières de faire, leur éthique, leurs outils, leurs délibérations, leurs controverses et leurs négociations des règles institutionnelles. C'est là que réside le potentiel d'innovation, de transformation créative des et par les tiers-lieux, dans leur caractère de *fabrique instituyente* :

« La fabrique instituyente combine un imaginaire et aussi des moyens d'action, des outils et des dispositifs de gestion. Elle procède autant d'un travail sur le langage et les catégories de pensée que d'un combat mené auprès des pouvoirs publics autour de l'interprétation des règles et pour faire exister de nouveaux droits (...). » (Bureau *et al.*, 2019, page de dictionnaire-lettre F)

Ce concept traduit avec une perspective politique la relation créatrice entre institutions et pratiques citoyennes de négociation de l'institué. C'est par les stratégies déployées pour faire bouger les règles de droit et les normes (instituées), que les citoyens agissent sur les imaginaires qui y sont liés (processus instituant). Saisir en quoi les tiers-lieux relèvent de fabriques instituyantes, c'est dépasser la réflexion qui les positionne comme innovations pour saisir leur potentiel de transformation ontologique, c'est-à-dire leur capacité à transformer notre manière d'être au monde en agissant sur les imaginaires instituyants (concept de Cornelius Castoriadis explicité dans Quiriny, 2019). En même temps, ce sont ces transformations collectives qu'ils participent à agencer qui les construisent dans ce qu'ils ont de plus innovant. Cela nous enjoint donc à mobiliser un cadre d'analyse qui articule imaginaire constitutif de Castoriadis<sup>145</sup> et la médiologie de Régis Debray (telle qu'elle est explicitée dans Jeanneret, 1995), soutenu par une méthodologie participante hybride.

L'analyse présentée plus loin est co-construite avec les acteur-ric-e-s des tiers-lieux de la région Provence-Alpes-Côtes-d'Azur comme « étude de cas élargie » (un concept de Burawoy, 2003). C'est-à-dire que pendant trois ans, il s'agissait de faire des allers-retours entre apports théoriques, confrontations empiriques en tiers-lieux, retours vers la théorie pour proposer des ajustements aux expérimentations menées, affiner la problématique, le cadre théorique et les outils. En complément, la trian-

---

145. Cornelius Castoriadis développe le concept d'imaginaire instituant.

gulation des données, empruntée à l'anthropologie, permettait d'étudier l'action en train de se faire en même temps que sa mise en récit. Ici, les données analysées proviennent de différentes sources :

- d'une vingtaine d'entretiens semi-directifs avec des acteur-ric-e-s engagé-e-s dans l'écosystème des tiers-lieux en France,
- d'observations participantes menées lors des rencontres du réseau Sud Tiers-Lieux pendant un an et demi (réunions de travail entre tiers-lieux et avec des partenaires publics, rencontres conviviales en présentiel),
- de corpus de documents de travail de Sud Tiers-Lieux ainsi que de documents de communication externe d'une trentaine de tiers-lieux de France, complétés de l'analyse des sites internet des tiers-lieux de PACA (en 2022),
- d'entretiens libres menés au cours de la réalisation de six cartographies sensibles avec les membres du tiers-lieu Sainte-Marthe à Grasse.

### Médiologie et imaginaire instituant : là où les tiers-lieux changent les rapports au monde

186

La recherche embarquée suit le rythme des collectifs. C'est en participant à l'agir collectif que l'on peut comprendre ce que c'est que de « *faire tiers-lieux* », c'est-à-dire vivre l'agir des tiers-lieux en même temps qu'ils transforment notre manière d'être au monde. L'objet se confond dans le fait social et les séparer pour gagner en lisibilité ferait perdre son sens et empêcherait de percevoir le potentiel de transformation des dynamiques. Autrement dit, les dispositifs qui constituent les tiers-lieux ne peuvent pas être considérés indépendamment les uns des autres ou de la relation qui les produit en même temps qu'ils la co-construisent. On « *fait tiers-lieux* » davantage qu'on est ou pas un tiers-lieu. Car les tiers-lieux sont inscrits dans ce que Edgar Morin nomme un processus récursif (Morin, 2005). C'est-à-dire qu'en créant, en produisant, en faisant et en agissant, les tiers-lieux se transforment eux-mêmes, tout comme leurs actions transforment les personnes et les territoires en liens. Leur action collective les constitue dans une sorte de boucle de rétroaction complexe et productrice d'un commun<sup>146</sup> en tiers-lieux. Dès lors, il devient complexe de dissocier les ressources, où selon la médiologie de Régis Debray, la Matière Organisée (MO) que sont les communs des tiers-lieux (par exemple la plateforme Movilab), du fait social instituant (*faire tiers-lieux*), le commun ou l'Organisation Matérialisée (OM) (le concept est bien expliqué

---

146. Je définirai le commun plus loin et l'utilise ici comme le font la plupart des tiers-lieux, comme une ressource, bien que ce ne soit pas le sens qui soit pertinent.

dans Löwy, 1998). Les interdépendances entre communauté, ressource, gouvernance et accessibilité, dans une finalité de transformation socialement et environnementalement soutenable<sup>147</sup> (MO), ne peuvent pas être considérées indépendamment les unes des autres ou de leurs relations, mais sont toujours strictement liées dans leur co-construction respective (OM).

C'est à cet endroit que la médiologie de Régis Debray (explicitée dans Jeanneret, 1995), nous apporte les cadres conceptuels qui permettent la réflexivité sur les tiers-lieux en tant que fabriques institutantes. Elle assoit le socle réflexif permettant d'intégrer les controverses à la construction collective de la réalité et comme dynamique fertile pour la négociation de nouveaux arrangements du monde. La médiologie permet d'analyser les tiers-lieux comme dispositifs d'intermédiation, sans les réduire. Elle pose la question des espaces de coïncidence entre radicalité face au néolibéralisme et institutionnalisation pour pouvoir exister durablement. Elle nous guide vers les tensions fertiles, les conflits intégrateurs qui instituent en essayant de ne pas institutionnaliser et nous renvoient ainsi vers l'imaginaire castoriadien. Bernard Quiriny (Quiriny, 2019) explique que pour Cornelius Castoriadis, les collectifs humains sont créateurs et créatifs. En cela, ils participent à la création permanente de leurs institutions et ce faisant, ils créent du sens, un rapport au monde qui est propre à chaque société. C'est *l'imaginaire social*. En ce sens, chaque collectif, chaque communauté produit ses propres significations et se pense à partir de ce qui fait sens pour elle : spatialité, temporalité; objets naturels, surnaturels, objets humains en relations définies par la société et son monde, mais toujours en création (Quiriny, 2019). Ainsi, la société est à la fois instituée (faite, normée) et institutante (en train de se faire) par le mouvement permanent de l'imaginaire social.

Alors que font les tiers-lieux? Est-ce que faire tiers-lieu revient forcément à être une *fabrique institutante*? Autrement dit, est-ce que tous les tiers-lieux ont un potentiel transformatif? C'est ce que la plupart vendent, et ce mot est utilisé à dessein. Les analyses menées sur les corpus documentaires, montrent que le champ lexical de la transformation, du changement est largement mobilisé par les tiers-lieux lorsqu'il s'agit de se décrire sur leurs outils de communication externe, pour se présenter certes, mais aussi pour argumenter de leur intérêt, en lien avec une offre de services. Le discours que les tiers-lieux tiennent sur eux-mêmes est donc assez unifié et fait écho à celui utilisé dans le rapport 2021 de France Tiers-Lieux et auparavant dans le cadre de la Mission *coworking* (CGET / Fondation Travailler Autrement, 2018). Pourtant, au-delà de l'analyse des corpus communicationnels, la triangulation des données et les méthodes participatives montrent des différences dans l'agir collectif, dans les valeurs qui fondent les actions collectives. Une fois que l'on dépasse le

---

147. Il s'agit des quatre dimensions constitutives des communs de capacités au regard du type idéal de société que je cherche à voir advenir, appuyé sur les travaux de Geneviève Fontaine. Voir le blog de la recherche : <https://tetrisrecherche.wordpress.com>

discours marketing performatif et que l'on s'intéresse aux actions collectives et au sensible, on constate que si les tiers-lieux semblent relever d'innovations sociales, ils en proposent des approches variées et parfois opposées au regard de cette finalité d'alter, de faire autrement et de créer autre chose.

### Dis-moi quel monde tu rêves d'habiter, je te dirai quel tiers-lieu tu fais

Les crises multiples et interconnectées que nous vivons aujourd'hui sont basées sur les manières d'être et d'habiter le monde, imprégnées par le capitalisme mondial intégré. Cette réflexion de Félix Guattari (Guattari, 1989) permet de capter ce qui a pu instaurer et pérenniser cet imaginaire néo-libéral, en intervenant notamment sur quatre registres de sens : la sémiotique économique (finance, monétarisation, décisions comptables...), la sémiotique juridique (titres de propriété, réglementation, législation administrative...), la sémiotique technico-scientifique (plans, diagrammes, études...) et la sémiotique de subjectivation (elle reprend les sémiotiques mentionnées en les incarnant, notamment dans l'urbanisme, l'architecture, les médias...) (Genosko, 2019). Quels registres de sens les tiers-lieux inventent-ils ? Quelles sont leurs pratiques, leurs agencements processuels déclencheurs de transformations dans l'imaginaire instituant ? Et qu'est-ce que cela dit d'eux ?

C'est ici que l'entrée par l'innovation sociale fait sens. La polysémie du concept fait écho à celle des tiers-lieux qui d'ailleurs se réclament largement des innovations, transitions, transformations ou alternatives au travers de leurs supports de communication (analyse des corpus communicationnels des tiers-lieux de PACA). Ainsi, identifier de quel type d'innovation sociale un tiers-lieu répond est une première entrée vers sa catégorisation au regard des bifurcations qu'il pourrait faciliter.

Ici, j'entends l'innovation sociale dans l'acceptation de sa polysémie et en m'appuyant sur les travaux de David Longtin et son équipe (Longtin *et al.*, 2021). Ainsi, l'innovation sociale est une réponse aux enjeux et besoins de la société dans un objectif de développement durable ou de développement local au service de l'émancipation collective, de la cohésion sociale et mis au jour par les acteurs sociaux (pouvoirs publics, entreprises, société civile). Dans cette perspective, les innovations sociales cherchent à transformer la société en s'appuyant sur les institutions, la participation, la gouvernance, etc.

Cette intention d'apporter une réponse ou des outils à des défis sociaux ou sociétaux, cette volonté de transformation me semblait inhérente aux tiers-lieux. Pour le dire autrement, et en m'appuyant sur les travaux d'Antoine Burret (2024) et Ray Oldenburg (1989), sans visions politiques, sans réflexions autour des agencements du monde et sans agir collectif dans cet objectif, ne serait-ce que par les discussions, on ne fait pas tiers-lieux. Pourtant, tous n'adressent pas l'innovation sociale de la même manière et cette volonté de changer le monde, plus ou moins marquée, participe à définir les collectifs. Le type de tiers-lieu dépendrait de ses finalités en ma-

tière de transformation, du changement social à la transition jusqu'à la bifurcation collective radicale.

À ce stade de l'analyse des entretiens et corpus<sup>148</sup>, ainsi que des carnets d'observations de terrain en lien avec les éléments théoriques discutés plus avant, je distingue trois catégories de tiers-lieux comme autant d'innovations sociales permettant théoriquement de créer les conditions favorables à l'installation d'une société socialement et environnementalement soutenable au regard des ODD. Une recherche-action sur le sujet permettrait de tester empiriquement cette dimension théorique.

### Les tiers-lieux d'entrepreneuriat social

Ils relèvent d'innovations au sens de l'approche de l'entrepreneuriat social. Souvent installés en zone urbaine, ils sont (bien) connectés, lumineux et l'agencement du lieu est travaillé. Il est modulable, pratique, pensé pour s'adapter tout en facilitant la convivialité. Les affichages sont propres, graphiquement chartés, présents pour guider et informer, souvent en mélangeant français et anglais. Ils se décrivent comme des « lieux d'innovations », parlent de « rêves » et de « pouvoir d'agir », de « coopérations », de « créativité », et des « impacts positifs<sup>149</sup> » qu'ils ont sur le territoire et auprès de leurs « clients, petits ou gros abonnements<sup>150</sup> ». On y trouve toujours un *coworking* et des salles à louer un peu moins chers que les prix du marché, un public de jeunes entrepreneurs, des cadres disruptifs, des étudiants. Il y a peu de mixité sociale entre les personnes, à l'image d'un tiers-lieu marseillais, où les activités du lieu font venir également des écoles, des personnes éloignées de l'emploi, des créatifs en télétravail. Ils ne se mêlent pas, ou peu, entre eux, mais se croisent lors des visites de présentation ou des ateliers et peuvent partager une table lors du repas du midi au « *food truck*-cantine bio ». Il en est de même avec les équipes et autres résident-e-s du tiers-lieu qui se connaissent mal et n'ont souvent qu'une relation de bailleur-locataire, la convivialité et la sensibilité sociale et/ou environnementale en plus.

Les tiers-lieux d'entrepreneuriat social relèvent en fait d'un imaginaire néo-libéral proche des entreprises sociales. Ils cherchent sincèrement à apporter des solutions aux problématiques sociales et le font en stabilisant leur modèle économique tout en soignant une posture ascendante dans les relations aux personnes

---

148. Le travail de thèse est encore en cours au moment de la rédaction de cet article donc les analyses s'appuient sur des résultats encore partiels.

149. Champ lexical extrait des analyses des sites internet de certains tiers-lieux de PACA. 2022.

150. Extrait d'un exposé public d'un tiers-lieu marseillais décrivant son fonctionnement lors d'un événement du service Développement économique, emploi et attractivité de la métropole d'Aix-Marseille-Provence en 2023.

qu'ils souhaitent aider et au regard de leurs pratiques internes. Faire remonter les besoins des publics pour les traduire de façon opérationnelle en y ajoutant une touche de durabilité; favoriser l'intelligence collective, éviter les logiques managériales hiérarchisées, etc. Ils mettent l'accent sur les compétences et savoir-faire de leurs équipes et sur les partenaires prestigieux qui leur ont fait confiance. Ils mesurent leurs impacts qu'ils valorisent dans des rapports de qualité et des newsletters efficaces.

D'un point de vue transformatif, si ces tiers-lieux ont des impacts positifs sur leurs territoires, ils ne paraissent pas favoriser de transformations collectives vers une société du commun car ils s'inscrivent dans les registres sémiotiques et des praxis qui entretiennent un imaginaire néo-libéral. Les pratiques de coopération sont superficielles car centrées sur une vision philanthropique de la solidarité, et appuyées sur des logiques de don contre don directes. L'accessibilité de ces tiers-lieux n'est pas inconditionnelle dans sa réalité effective : on peut toutes et tous y aller si on paie 15 €/journée de *coworking*, si on y consomme un *café latte* ou si on est inscrit-e en formation pour découvrir les nouveaux métiers des transitions. Ce sont des tiers-lieux qui se portent bien économiquement, disposent d'une équipe salariée et d'un réseau de consultant-e-s indépendant-e-s, disponibles, créatif-ives qui apportent du dynamisme et des compétences précises sur les actions : facilitation graphique, design public, animation, etc. En termes de transitions, les tiers-lieux d'entrepreneuriat social agissent au niveau de l'individu. Les formations proposées, accompagnements sociaux menés, incubations développées, facilités d'accès à des outils ou machines etc., soutiennent de façon originale et efficiente les personnes qui en bénéficient. On remarque toutefois que ces accompagnements sont souvent ponctuels ou irréguliers et ne sont pas ouverts à toutes et tous de façon inconditionnelle. Si l'ambiance est conviviale, propice aux nouvelles idées et aux rencontres fertiles, elle n'est pourtant pas accessible de façon effective aux personnes invisibilisées ou fragiles. Les pratiques collectives restent en surface : on peut y participer à un atelier d'intelligence collective. Ces pratiques pourront soutenir des petits changements individuels ou créer des déclics vers plus de soutenabilités. Cependant, ils ne proposent pas de changement radical dans les agencements du monde capables à mon sens de permettre de bifurquer collectivement.

### Les tiers-lieux d'action publique

Si on croisait les théories d'innovations sociales à celles sur les tiers-lieux – ce qui fait sens d'un point de vue des pratiques collectives et en lien avec les imaginaires – on pourrait rapprocher cette catégorie de tiers-lieux de l'approche de la modernisation des politiques publiques et du *New Public Management* (Longtin *et al.*, 2021). En effet, ils semblent fonctionner en se calquant sur ses ambitions : être aussi efficaces et novateurs que des start-up tout en servant l'intérêt général et en

s'appuyant sur les politiques publiques et leurs instruments. On les trouve souvent dans les Quartiers Politique de la Ville, Zone de Revitalisation Urbaines, Petites Villes de Demain ou dans les petites communes rurales<sup>151</sup>. À l'image d'un tiers-lieu de PACA où j'ai travaillé au démarrage de la thèse, ils disposent d'un bâtiment mis à disposition plus ou moins gracieusement par la collectivité avec qui ils entretiennent de bonnes relations. Parfois même, elle est représentée au sein des organes de gouvernance et contribue au pilotage du collectif. Les actions de ces tiers-lieux répondent directement à un manquement des services publics. Ici la mixité des publics est importante mais ils se mêlent peu aux membres du tiers-lieu (salariés, bénévoles actifs) en dehors du temps consacré au service qui motive leur présence. Les références qui fondent ces tiers-lieux, souvent incarnées par les plus anciennes des habitué-e-s, sont empruntées à l'éducation populaire et au syndicalisme ouvrier. On y défend l'intérêt général, une vision philanthropique de la solidarité et parfois des logiques engagées et militantes. Pourtant, on y applique des méthodes et des cadres qui relèvent du secteur marchand. On y parle d'efficacité, et on mesure les impacts, souvent pour rassurer les financeurs (surtout publics), tout en mobilisant les valeurs de partage, les rencontres, le bien-être, l'inclusion et l'accès aux services publics pour tous-tes. Ils ont une visée économique et sociale, parfois culturelle, numérique ou écologique adossée à une volonté de réforme de l'action publique qui se doit d'être plus innovante et efficace, rapprochée des citoyens et citoyennes au plus près des territoires.

Pourtant là encore, le potentiel transformatif des tiers-lieux d'action publique reste limité du fait de la marchandisation croissante des services publics et des logiques de rentabilité et d'efficacité qui y sont corrélées. Pour cette catégorie de tiers-lieux, une « soutenabilisation » des pratiques apparaît. Cependant leurs pratiques se heurtent au modèle politique dominant dans lequel ils sont imbriqués, à l'image de l'action publique elle-même. Les modèles économiques de ces tiers-lieux cherchent particulièrement à s'hybrider en équilibrant revenus d'activités et subventions publiques afin d'être « autonomes ». Aussi parce que, s'agissant souvent de petites collectivités, elles n'ont pas les moyens de financer les tiers-lieux et qu'il s'agit du modèle de financement de plus en plus emprunté par les services publics eux-mêmes. Alors souvent, les stratégies de soutien reposent sur des accords différents, créateurs d'innovations notamment dans les pratiques : mécénat

---

151. Sur les QPV : voir le site du Ministère de l'aménagement du territoire et de la transition écologique (MAJ 2024 : [https://www.ecologie.gouv.fr/politiques-publiques/politique-de-la-ville#scroll-nav\\_4](https://www.ecologie.gouv.fr/politiques-publiques/politique-de-la-ville#scroll-nav_4)). Pour les ZRU ou Zones de Revitalisation Rurales sont des dispositifs d'exonérations fiscales pour certains territoires : voir le site du Ministère de l'économie (MAJ 2024 : <https://www.economie.gouv.fr/entreprises/exoneration-impots-zones-zafr-ber-zrd-zrr-zfu-qpv>). Et Petite Ville de Demain est un programme d'accompagnement des petites communes et intercommunalités de l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires : voir le site <https://agence-cohesion-territoires.gouv.fr/petites-villes-de-demain-45#scrollNav-1>.

de compétence d'un agent, mise à disposition de matériel, tarif (très) préférentiel sur les loyers du bâtiment, facilitation pour certaines démarches et autorisations. Parfois même, face à leurs difficultés opérationnelles à suivre et à répondre aux demandes, les partenaires publics ferment les yeux sur certaines situations peu conformes aux réglementations, facilitant ainsi l'action collective et la vie dans les tiers-lieux. C'est le cas par exemple d'un tiers-lieu numérique dont les 300 m<sup>2</sup> de bâtiment en plein centre d'une ville moyenne sont mis à disposition du collectif contre bons soins (petite rénovation, entretien, aménagements légers, etc.) par la Ville, membre du consortium. Le bâtiment est décoré étage par étage grâce à des subventions dédiées à des projets d'Éducation Artistique et Culturelle. Les jeunes de 12 à 15 ans montent en compétences numériques en utilisant les découpeuses laser pour faire des pochoirs qui sont utilisés avec des artistes en résidence pour créer une fresque sur les coopérations et le développement durable. Les jeunes découvrent le travail en équipe, une vision participative de l'art, renforcent leur créativité et peuvent tisser un lien avec le lieu, le collectif. Pourtant, ils semblent rester dans une approche servicielle ou de divertissement et ne trouvent pas la place pour des contributions au tiers-lieu. Par contre, après quelque temps, certains s'inscriront aux activités hebdomadaires ou à l'école de e-sport. D'autres expliqueront à leur maman qu'elle peut être aidée pour s'occuper des papiers de la cantine à l'espace France services.

192

Si ces manières de faire participent à renforcer une action publique plus innovante, notamment dans la relation de confiance entre les acteurs publics et les tiers-lieux, ces pratiques restent sous-tendues par un imaginaire institué. Elles n'ont qu'un effet ponctuel limité à chaque action et sa recherche de subventions, ou un effet plus lent sur les transformations ontologiques. En effet, les actions restent envisagées et évaluées avec une vision linéaire, une gestion axée sur les résultats, ou des logiques de compétitivité et d'efficacité. J'ai constaté également des difficultés à laisser faire en conscience, à faire confiance pleinement aux collectifs, leur demandant de « rendre des comptes (parce que) c'est de l'argent public, on ne peut pas faire n'importe quoi<sup>152</sup> ». Les relations créées dans les tiers-lieux d'action publique sont particulièrement intéressantes pour ce qu'elles provoquent chez les acteurs publics en tension avec ce qui émerge du côté des citoyens et du tiers-lieu. La poursuite de la thèse viendra éclairer davantage l'imaginaire créé dans ces tiers-lieux et pour les acteurs publics.

---

152. Extrait d'une conversation avec les partenaires de la Politique de la Ville à propos de l'évaluation des actions et du ratio demandé pour en estimer la rentabilité (coût/personne ayant suivi l'action).

## Les tiers-lieux en commun

Ce travail cherchant à outiller l'institution d'un type idéal de société, une société socialement et environnementalement soutenable grâce à un imaginaire du commun, c'est davantage sur les tiers-lieux en commun que je souhaite me concentrer. En effet, ils apparaissent comme les mieux à même d'expérimenter et d'instituer ce type de société. Plus encore, dans l'avenir contrefactuel recherché, c'est une société relevant d'une approche par les communs de capacités (Perrin, 2019) qui paraît être le type idéal de dynamique collective recherchée, favorisée donc par l'agir collectif des tiers-lieux en commun de capacités. Les travaux de Geneviève Fontaine<sup>153</sup> (voir notamment sa thèse : Perrin, 2019) ont ainsi montré une gradation dans le faire commun au regard du type-idéal de commun de capacités permettant d'accéder à un développement socialement et environnementalement soutenable. Elle a ainsi créé une échelle qualitative de grandeur qui permet d'évaluer le niveau de chaque dimension du commun (capteurs) dans le paysage pluriel entre commun d'Oström (1990) et commun de capacités, sans pour autant perdre de l'analyse relationnelle. Les 4 dimensions du commun étudiées, ou 4 capteurs analysés dans leurs imbrications sont l'accessibilité, la communauté, la gouvernance et la ressource.

La taxonomie politique proposée ici fait écho à cette gradation du commun et l'article avec l'étude des imaginaires sociaux qui émergent de chacun. À ce stade, les analyses ne sont pas terminées et ne permettent pas encore de communiquer sur les différentes nuances des imaginaires des communs. Par contre, un imaginaire des tiers-lieux en commun se révèle grâce à l'adaptation de cet outil et qui constitue ce dernier taxon des *tiers-lieux en commun*.

La gradation entre les taxons *tiers-lieux d'entrepreneuriat social* et *tiers-lieux d'action publique* est pensée au regard des possibles qu'ils pourraient permettre s'ils créent les conditions favorables par leurs agir-éthique au regard d'une finalité collective de société du commun. Cela paraît peu compatible avec la vision d'entrepreneuriat social, intimement liée au néo-libéralisme et donc trop éloignée du commun. Mais ce n'est peut-être pas le cas des tiers-lieux d'action publique. Sous certaines conditions, ils pourraient être facilitateurs d'un mouvement progressif vers ce type idéal de société<sup>154</sup>.

Les tiers-lieux en commun relèvent donc des innovations de l'approche institutionnaliste ou d'innovations socio-territoriales (dans la classification que l'on retrouve dans Longtin *et al.*, 2021). Dit autrement, ce sont les tiers-lieux identifiés

---

153. On retrouve son travail sur le blog de la recherche de TETRIS : [<https://tetrisrecherche.wordpress.com/category/articles-et-publications>](https://tetrisrecherche.wordpress.com/category/articles-et-publications/)

154. Voir à ce sujet les travaux de l'Agence Française de Développement : (AFD - Agence française de développement, 2024). Extrait vidéo : <https://www.youtube.com/watch?v=1NPtm3uoK2E>

comme « militants » ou « politiques » dans l'écosystème des tiers-lieux de la région PACA, bien qu'eux-mêmes ne se donnent pas (ou très peu) à voir par ces mots.

Au premier abord, les tiers-lieux en commun paraissent souvent plus familiers, moins rangés, aseptisés. Au-delà d'un mobilier souvent récupéré, de l'accumulation d'affichages, d'objets, de documents, ils sont accessibles de façon effective. On peut y passer du temps sans aucune condition et l'agencement de l'espace permet de se sentir à la maison. La mixité des usagers y est réelle et les contacts faciles, de même que la compréhension des règles d'organisation collective qui deviennent appropriables, comme une invitation à s'en saisir et donc à participer.

Pour illustrer cela, on peut regarder le mur d'instructions pour utiliser le mixeur d'un tiers-lieu des Hautes-Alpes. On y trouve des conseils techniques d'hygiène et de sécurité, mais aussi des recettes invitant à cuisiner, c'est-à-dire à participer tout en renforçant ses compétences et estime de soi.

Ainsi, les affichages permettent de comprendre ce que l'on peut faire et comment, mais aussi qui fait quoi : code wifi, planning partagé, conseils de nettoyage des toilettes, agenda pour s'inscrire à telle activité ou temps de ménage. On y trouve aussi des affichages inspirants et qui donnent à voir les débats en cours dans le lieu : lutte contre les violences sexistes et sexuelles, soutien aux manifestations contre les guerres en Europe et au Moyen-Orient, attentions au vivant, etc.

Des lectures en accès libre sont proposées, entre Éducation populaire, pamphlets anarchistes, presse indépendante locale, décolonialisme, poésie, féminisme mais aussi techniques de construction naturelle, permaculture ou soin des plantes. Les bibliothèques de ces tiers-lieux visent par ces choix thématiques à renforcer la compréhension du monde qui y est défendue. D'ailleurs, elles ne vivent pas seules et sont souvent élargies grâce à des temps de mini-conférences, lectures collectives, moments de réflexion permettant de s'appropriier et critiquer les idées incarnées dans les ouvrages présents, comme avec les cycles « Musclons-nous » proposés au tiers-lieu de Sainte-Marthe à Grasse pour se muscler les cerveaux et l'esprit critique. L'émancipation, la libre décision, l'autonomie des personnes y sont recherchées au travers de multiples dimensions traduites en pratiques collectives. C'est ici que l'approche institutionnaliste de l'innovation portée dans les tiers-lieux en commun se révèle car dans les manières d'agir ensemble, au service d'un enjeu ou d'un désir ancré localement sur le territoire, ces tiers-lieux mettent en œuvre les conditions permettant à celles et ceux qui agissent de nourrir leurs capacités à agir, décider, transformer. Ils n'hésitent pas à déconstruire les cadres imposés par les appels à projets pour proposer d'autres structururations, à répondre aux envies des usagers du lieu dans la mesure où elles peuvent avoir une dimension collective, en leur donnant les moyens de les réaliser.

Les tiers-lieux en commun disent également évaluer leurs impacts, quoiqu'à Sainte-Marthe on évalue plutôt des « effets », la mesure d'impact y étant critiquée<sup>155</sup> pour son imaginaire néo-libéral. L'objectif de ces évaluations est de répondre aux exigences des financeurs mais aussi d'avoir une vision critique de leurs effets sur leurs territoires et de leur potentiel dans une logique d'amélioration continue propre au suivi évaluation permettant l'encapacitation. À Sainte-Marthe en particulier, on essaie d'intégrer les imprévus et de penser les actions en boucles plutôt que de façon linéaire, orientée vers le seul résultat pré-identifié. Ce sujet de l'évaluation est sensible et les tiers-lieux en commun cherchent par exemple à mêler données quantitatives et qualitatives, recueillir des retours d'expériences, des récits et n'hésitent pas à créer des outils permettant d'évaluer collectivement des actions tout au long de leur réalisation afin de pouvoir réorienter au fur et à mesure. Cette pratique de l'évaluation relève d'une innovation socio-territoriale et révèle une dimension transformative, dans le rapport au temps qu'elle induit mais aussi pour la logique de système qu'elle nécessite : multi-facteurs, intégrant le territoire et ses acteurs, itérations par essais-erreurs, etc.

Quant aux modèles économiques des tiers-lieux en commun, ils sont hybrides (subventions, prestations de services, vente de marchandises, etc.) et se renforcent de l'approche par les communs avec le concernement collectif vis-à-vis des ressources financières du tiers-lieu : travail contributif, pratiques non-monétisées, effectuation visible et valorisée des tâches ingrates (voir les détails dans Fontaine & Lebrun, 2022). Ce qui relève ici d'une transformation ontologique, c'est le rapport différent et créatif à la richesse, à ce qui compte collectivement. En intégrant les invisibles (dont le vivant), en créant des outils permettant aux travailleur-se-s d'évaluer en autonomie leur travail et sa juste rétribution au regard du collectif, en proposant d'autres arrangements économiques et politiques au monde, ces tiers-lieux expérimentent de véritables bifurcations ontologiques. Leurs pratiques luttent contre les logiques de marchandisation et de chosification des productions et des collectifs eux-mêmes, tout en inventant des manières de

---

155. La critique se situe au niveau des usages qui en sont faits pour évaluer les tiers-lieux (souvent par eux-mêmes d'ailleurs). La différence entre « effets » et « mesure d'impact » se situe entre autres au niveau de l'imaginaire que ces méthodes entretiennent. La mesure d'impact relève de la gestion axée sur résultats et ne convient pas s'il s'agit d'évaluer des innovations sociales complexes, dynamiques, là où « (...) cette logique s'accorde avec les objectifs des acteurs financiers, (et) Besançon et Chochoy (2019, p. 43) jugent qu'elle est "peu adaptée au contexte et aux aspirations des dynamiques territoriales s'inscrivant dans une volonté de transformation sociale par l'innovation sociale" » (Longtin *et al.*, 2021, p. 46). On retrouve ce débat de façon plus large dans la recherche sur les innovations sociales et en particulier dans les travaux du laboratoire CRISES (voir Longtin *et al.*, 2021) ou dans l'aide au développement avec les Approches Orientées Changement (voir les travaux du F3E : <https://reseauf3e.org/ressource/agir-pour-le-changement-guide-methodologique-pour-accompagner-des-processus-de-changement-complexe-analyser-planifier-suivre-et-evaluer/>).

faire alternatives, des valeurs différentes renforçant une société porteuse d'un imaginaire relevant du commun.

Ce qui rassemble ces illustrations des dimensions constitutives des tiers-lieux en commun comme innovations socio-territoriales porteuses d'un imaginaire du commun, c'est la sémiotique relationnelle qu'ils ajoutent aux registres sémiotiques classiques. Pour le dire autrement, les interdépendances, les relations sont structurantes et premières dans la pensée et dans l'agir collectif de ces tiers-lieux. Elles se révèlent *via* les registres de sens classiques (économique, juridique, technico-scientifique et de subjectivation) mais semblent créer un sens nouveau collectivement, une éthique-agir qui pose l'attention en même temps que la pratique sur les interdépendances.

L'exemple des poules à jupes de Sainte-Marthe illustre cela, car afin de protéger le groupe d'une poule qui déplumait les autres, le collectif avait choisi de monter des ateliers de couture et de réaliser des jupettes de tissus récupérés afin de protéger les derrières abîmés. Il aurait pu être décidé collectivement de faire disparaître la poule agressive ou de laisser-faire. Mais après observations et renseignements sur l'éthologie des poules, le collectif a choisi de prendre soin de l'intégralité du groupe de poules en leur cousant des jupes. On retrouve ici cet éthique-agir des interdépendances à la fois dans les valeurs, les outils et les méthodes; à la fois dans les thématiques structurantes et les normes créées; à la fois avec le territoire, l'équipe du lieu, ses usagers, ses financeurs, son bâti et le vivant qui le constitue. Ce sont les interdépendances à l'altérité comme outils, cadres et comme finalités qui viennent transformer radicalement le rapport au monde de ces tiers-lieux.

Chaque tiers-lieu se constitue en même temps qu'il participe à innover, faire bifurquer la société au travers de son imaginaire. En ce sens, il est intéressant d'observer une corrélation entre le niveau de *faire commun* et la radicalité du potentiel transformatif engagé. La gradation dans les communs théorisée par Geneviève Fontaine autour des communs de capacités (Perrin, 2019), articulée avec la notion d'imaginaires, permet de situer les tiers-lieux au regard de leurs potentiels transformatifs. Autrement dit, plus les tiers-lieux s'engagent comme innovations socio-territoriales avec une approche par les communs de capacités, plus ils créent les conditions favorables à l'émergence d'un imaginaire du commun en même temps qu'ils expérimentent une action collective relevant du même type de commun. Alors, ils tendent à permettre une société du commun de capacités, donc une véritable transformation ontologique vers une société socialement et environnementalement soutenable.

Ainsi, coexistent des zones de clivages permanentes car en fondant les communautés autour de dimensions d'imaginaires instituants, d'identités même non conscientisées, les tiers-lieux composent un écosystème d'archipels communautaires. Ces controverses incarnées dans les imaginaires différents paraissent fertiles. En effet, elles nourrissent les arrangements collectifs, les ajustements permettant

la transformation. Une fois acceptées collectivement comme prolifiques pour les transformations, elles encouragent un registre de sens commun qui remplace les interdépendances au centre : une transformation ontologique prometteuse.

## Conclusion

En tant qu'innovation socio-territoriale, le tiers-lieu n'existe qu'au prix de ses dimensions les plus innovantes. S'il parvient à s'imposer en étant reconnu et admis par la société, il perd alors son caractère innovant, et disparaît en tant que tel. À l'inverse, s'il ne parvient pas à s'intégrer suffisamment, il finira par disparaître également, comme bien des utopies qui ne restent que dans les rêves. Il s'agit de saisir cet interstice dans lequel certains tiers-lieux s'engagent en négociant leur place auprès des institutions et des citoyens. En se plaçant comme outils au service de leur territoire, ils évaluent l'acceptabilité sociale des bifurcations, ils deviennent inter-médiateurs d'une altérité ontologique, dynamique collective permettant d'évaluer la validité du nouvel arrangement du monde qui est expérimenté. En essayant collectivement de se déprendre de l'imaginaire hégémonique, ils semblent co-construire un appareil critique entre analyse, déconstruction, utopie et expérimentations, permettant de faire des pas de côté collectivement. Ces cheminements sont des assemblages dynamiques, des allers-retours constitués de pratiques comme de récits et de représentations qui guident et font des imaginaires instituants. Ceux des tiers-lieux en commun, qui relèvent donc d'un imaginaire du commun, sont profondément différents de ceux des tiers-lieux d'entrepreneuriat social ou d'action publique parce qu'ils viennent en opposition radicale au modèle d'imaginaire néo-libéral hégémonique. Ils ne peuvent donc pas être superposés bien qu'ils co-existent et sont en relation au travers des multiples formes des tiers-lieux. Le débat est vif au sein même de l'écosystème des tiers-lieux et articulé avec les différences radicales d'imaginaires portés, le paysage semble morcelé.

Mais pourquoi ne pas l'accepter, voire s'en nourrir? Pourquoi s'acharner à unifier, à mélanger pour ne faire qu'un? Et pourquoi ne pas encourager plutôt une « fertilisation croisée<sup>156</sup> » (Lafitte, 2009) qui s'appuierait sur une logique trans-locale<sup>157</sup>, en inventant un paysage des tiers-lieux comme des archipels d'imaginaires du commun croisés qui composent avec l'existant en inventant un contre-modèle, avec des postures et des méthodes différentes. Reste à les donner à voir et en saisir

---

156. Lafitte, P. (2009). « Pierre Lafitte : ses quatre vérités sur Sophia », *La Tribune Bulletin Côte d'Azur*, n° 475.

157. Voir le colloque « Territoires solidaires en commun : controverses à l'horizon du translocalisme » qui s'est tenu à Cerisy, en 2019 et dont le contenu est accessible en ligne, consulté le 21 mai 2021 : <<https://cerisy-colloques.fr/territoiresolidairescommun-pub2020>>

surtout les cheminements pour comprendre comment les tiers-lieux, malgré leurs différences, tentent de faire émerger le contre-modèle du commun.

## RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- AFD – Agence française de développement. (2024). *Quelles politiques publiques pour les communs ?* [Enregistrement vidéo : <<https://www.youtube.com/watch?v=1NPtm3uoK2E>>. Dernière consultation février 2024].
- Burawoy, M. (2003). « L'étude de cas élargie. Une approche réflexive, historique et comparée de l'enquête de terrain », dans Céfaï, D., *L'enquête de terrain en sciences sociale*. Paris, La Découverte, p. 425-464.
- Bureau, M.-C., Corsani, A., Giraud, O. & Rey, F. (dir.) (2019). « Fabriques instituant », *Les zones grises des relations de travail et d'emploi. Un dictionnaire sociologique*, Tome 1, TeseoPress.
- Burret, A. (2024). *Nos tiers-lieux. Défendre les lieux de sociabilité du quotidien*, Limoges, FYP Éditions.
- CGET/Fondation Travailler Autrement (2018). *Mission Coworking. Faire ensemble pour mieux vivre ensemble*. Rapport.
- Duracka, N. (2016). *L'innovation sociale chez les acteurs de l'économie sociale et solidaire en Auvergne : Une approche communicationnelle*. Thèse de doctorat en Sciences de l'Information et de la Communication. Université Blaise Pascal - Clermont-Ferrand II, 649 p.
- Fontaine, G. & Lebrun, A. (2022). « Financer les communs sans abîmer le commun », Ritimo.
- France Tiers-Lieux (2021). *Nos territoires en action. Dans les tiers-lieux se fabrique notre avenir!*
- Genosko, G. (2019). « Les aléas de la subjectivité sous le sémiocapitalisme : Félix Guattari et le potentiel politique des hybrides humains-machines », *Cygne noir*, 7, p. 170-178.
- Guattari, F. (1989). *Les trois écologies*, Paris, Galilée.
- Jeanneret, Y. (1995). « La médiologie de Régis Debray », *Communication & langages*, 104, p. 4-19.
- Longtin, D. (2021). *Outils d'évaluation en innovation sociale. Résumé de la revue de la littérature et des pratiques sur l'évaluation des innovations sociales*.
- Longtin, D., Bouchard, M. J., Dancause, L., Nadeau, M., Paquette, M.-C., Salathé-Beaulieu, G., Tannouche-Bennani, S. & Théron, C. (dir.) (2021). *Revue de la littérature et des pratiques sur l'évaluation des innovations sociales*, p. 97.
- Löwy, M. (1998). « Debray (Régis). Transmettre », *Archives de Sciences Sociales des Religions*, 102(1), p. 56-57.
- Morin, E. (2005). *Introduction à la pensée complexe*, Paris, Seuil. 158 p.
- Oldenburg, R. (1989). *The great good place. Cafes, Coffee Shops, Community Centers, General Stores, Bars, Hangouts, and How They Get You through the Day*, Berkshire Reprint Edition 2023.
- Oström, E. (1990). *Governing the Commons. The evolution of institutions for collective action*, Cambridge University Press.
- Perrin, G. (2019). *Les communs de capacités : Une analyse des Pôles Territoriaux de Coopération Économique à partir du croisement des approches d'Oström et de Sen*, Université Clermont Auvergne.
- Quiriny, B. (2019). « Imaginaire, politique, démocratie », dans S. Klimis & L. Van Eynde (dir.), *L'imaginaire selon Castoriadis : Thèmes et enjeux*, Bruxelles, Presses de l'Université Saint-Louis, p. 201-221.
- Volat, G. (2021). *La co-construction démocratique de l'action publique : Une perspective communicationnelle. Le cas de la politique publique d'économie sociale et solidaire de Clermont Auvergne Métropole*. Thèse de doctorat en Sciences de l'Information et de la Communication, Clermont-Ferrand, Université Clermont Auvergne, 637 p.